Liberte	Politique
/	_

Un rapport parlementaire souligne les carences dans la défense antiaérienne

Article rédigé par Contrepoints, le 21 février 2023

Source [Contrepoints] : Un nouvel enseignement pour la défense française à tirer du conflit ukrainien en matière de défense antiaérienne.

Les conclusions d'un <u>rapport de la commission de la défense nationale et des forces armées</u> (Assemblée nationale), présentées mercredi 15 février 2023 soulignent les principales carences de la défense antiaérienne en France et en Europe (Défense Sol-Air ou DSA) et proposent des clés pour investir les 5 milliards d'euros prévus dans <u>le projet de loi de programmation militaire 2024-2030</u> (LPM 2024-2030).

Les deux députés, rapporteurs de la <u>mission flash constituée le 18 octobre 2022</u>, <u>Natalia Pouzyreff</u> (Renaissance) et <u>Jean-Louis Thiériot</u> (LR), estiment que la Défense Sol-Air (ci-après DSA) « a été longtemps sacrifiée » ; mais <u>la guerre en Ukraine</u> a changé la donne.

Il y a un an, Jean-Louis Thiériot et <u>Patricia Mirallès</u> (aujourd'hui Secrétaire d'État aux côtés du ministre des Armées Sébastien Lecornu) faisaient <u>le constat des lacunes de la DSA française</u>.

Un an plus tard le constat n'a que peu changé, alors que la France a cédé des capacités à l'Ukraine.

« La défense sol-air est au cœur du tournant marqué par le conflit en Ukraine : la capacité de l'armée ukrainienne à contenir et empêcher la supériorité aérienne russe constitue un élément clef des premiers mois de la guerre, ayant conditionné la suite des affrontements » selon les deux rapporteurs. Ces derniers rappellent qu'en une seule journée, les armées ukrainiennes « consomment jusqu'à 200 missiles pour défense antiaérienne, soit l'équivalent de ce que produisent potentiellement en un an l'ensemble des industries alliées. »

Or, note le rapport, « la DSA [ndlr : en France] a été longtemps sacrifiée car la menace aérienne avait quasiment disparu d'une part et les armées devaient gérer au mieux la pénurie de leurs budgets d'autre part. » La France ne compte plus qu'un régiment de défense en antiaérien (vs quatre en 2002). Néanmoins, les députés se félicitent que la LPM 2024-2030 prévoie un investissement de 5 milliards d'euros dans ce domaine, incluant la lutte anti-drone.

Retrouver l'intégralité de l'article en cliquant ici

21/02/2023 01:00